Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN 1ER JANVIER.

FEUILLETON.

LA MARQUISE DE DOUHAULT

— PAR —

VICTOR PERCEVAL.

DEUXIÈME PARTIE.

IX—(Suite.)

Moi aussi, dit-il, j'ai fait une déconverte, mais bien autrement précieuse que celle de l'éther : certaines philosophes, plus [illegible] que chimères, ont prétendu nier l'existence : orgueilleuse théorie qui n'a pas empêché personne de souffrir ! La douleur est et sera de toutes les époques; [illegible] qui datera seulement de la nôtre, sera le moyen de la paralyser, de l'endormir, de l'annihiler, non pas seulement pour un quart d'heure—le beau mérite !—mais pendant tout le temps nécessaire aux opérations chirurgicales les plus compliquées.

Que me dites-vous là ! s'écria le [illegible].

Ainsi, continua Samuel Van-Berg, le [illegible] s'élève à souvent la conscience [illegible] qui lui laboure les chairs. Dans [illegible] système, l'insensibilité est absolue, [illegible] comme au physique. C'est la [illegible] à doses fixes, et prolongée à [illegible], même pendant plusieurs jours, à [illegible] condition d'entretenir les forces du malade à l'aide d'un suc de Viande [illegible] aromatisé.

Le comte était comme suspendu aux lèvres du visitard ; il écoutait de toute son [illegible] il retrouvait là une étonnante analogie avec l'état dans lequel avait dû se trouver madame de Douhault. Ce mot de [illegible] rappelait aussi terriblement le crime administré à la marquise par madame de la Roncière.

Le parquet fut-il renoncer ces rétroactives ? Comment entrer [illegible] tout de suite, avec un étranger, dans une question brûlante, d'où pouvait résulter des complications de la plus haute gravité. Croire ce digne savant [illegible] de l'attentat dont avait été victime madame de Douhault, c'était là un [illegible] monstrueux, et bien certainement [illegible] qu'il fallait chasser. Mais Van-Berg, dans le seul intérêt coupable lui [illegible] l'humanité, ne pouvait-il livré à l'un des coupables, sinon le [illegible] du moins le résultat de sa découverte ?

Le comte jugea qu'il ne fallait rien brusquer, mais bien tirer les choses de loin et revenir tout doucement à la [illegible] par des chemins détournés. Dans les temps les plus reculés, reprit-il, l'homme a tenté de lutter avec Dieu et de disputer, en tant que douleur physique, les larmes de son semblable.

C'est une compensation à tant de scélératesses qui ne se sont jamais étudiées qu'à [illegible] couler, commenta le vieux philosophe.

Les Romains, poursuivit M. Des Aubiers, avaient *le pierre* dite *Memphis*, qui, [illegible] se dissoute dans du vinaigre. Passait pour avoir des propriétés [illegible].

Il fait dédaigneusement le chiendrade.

La mandragore a eu son temps ; puis [illegible] morphine et la narcotine [illegible] Lucques endormait ses victimes à l'aide d'une éponge imbibée de [illegible] morelle, d'opium et de jusquiame [illegible] de la Montagne....

Samuel Van-Berg haussa les épaules.

Non, je sais, interrompit-il ; [illegible] ces inventions tirées [illegible] des autres au soulagement [illegible] ; [illegible] dont, en réalité, [illegible] avantage de permettre à [illegible] voleurs de [illegible] leurs [illegible] dans les faire [illegible] Cartouche [illegible] sous ce rapport, [illegible] Mandrin, Sartre, Lacenaire, [illegible] de Saint-Germain, [illegible] ont abusé pour [illegible] tantôt amusante et [illegible]. En 1787, il y a de cela [illegible], dernier fort de son audace, [illegible] prétendues connaissances chimiques [illegible] relations à la cour, avait [illegible] à l'Audéoule des [illegible] ; mais, je le lui pardonne, car il [illegible] aujourd'hui ses crimes à Rome, au [illegible] Saint-Ange—(Joseph Balsamo, se [illegible] comte de Cagliostro, né à Palerme, [illegible]—fort jeune encore, chassé de son [illegible] suite d'une [illegible] roquerie ; il parcourut successivement [illegible] différentes : [illegible] la Grèce, l'Egypte, l'Arabie, la Perse ; il fait à Paris du [illegible] et de la chimie ; impliqué dans [illegible] du Collier ; enfermé à la Bastille, [illegible] en 1786 ;—arrêté à Rome en [illegible] condamné à mort comme franc-maçon, puis commué en une prison [illegible] mort, en 1795, au château [illegible].....Le malheureux savait mieux que personne, à quoi s'en tenir, il m'avait vu faire des expériences [illegible], au Palais-Royal, chez le [illegible] d'Orléans, lequel l'avait admis dans [illegible] intimité, à titre de sorcier, de saltimbanque, ou de quelque chose d'analogue.

[illegible] étant aussi l'un des habitués du Palais-Royal, il se dégageait, de toutes les circonstances réunies, les probabilités les plus diaphanes.....Le chevalier et [illegible] deux chenapans dans le même [illegible] de tout vendre, de tout jouer, selon qu'un héritage se trouvait [illegible].

Voilà, c'est une poudre ? demanda le [illegible] avec anxiété.

Non Dieu, oui, reprit le savant ; une poudre. Des que vous l'avez respirée, premier symptôme est une forte [illegible] ; puis l'esprit se trouble, la rétinite [illegible] l'insensibilité se complète [illegible] prendre les apparences de la [illegible] pour un temps déterminé, [illegible] à l'avance, selon le cas et l'importance de la dose, à moins que le réveil ne [illegible] par des réactifs.

[illegible], je suppose, au tabac à priser [illegible] ; [illegible] serait pas moins certain, [illegible] avant elle serait alors absorbée par [illegible] et inactifs, au lieu de l'être par les [illegible].

[illegible] ! ..... et vous en vendez, de [illegible] précieuse poudre ? hasarda M. Des [illegible].

[illegible], répondit simplement le vieillard, [illegible] en ai cédé l'exploitation à un apothicaire d'Amsterdam.

C'est là que Cagliostro se la sera procurée, en aura le comte ; à moins que ce [illegible] Lusignan lui-même.....

Il pouvait-il demander de plus ? la [illegible] venait en quelque sorte de le [illegible] par la main ; le problème se résoudrait de lui-même, en prenant un corps au lieu des équations.

Ainsi, d'Aube Buirette, individualité sans personnage prouvé, entrée à la Salpêtrière deux ans avant madame de Douhault et libérée trois mois après cette dernière.

Le lieu de l'ensevelissement d'un cadavre inclusive, substitué à la marquise, tandis qu'on envoyait la veilleuse et ses complices innocents, témoins recevables, faire dans le jardin une promenade [illegible].

Ainsi, de la soudaine léthargie de madame de Douhault, après l'absorption, sur le [illegible] de la Loire, d'une poudre dont le [illegible] correspondait, de point en point, avec celui que venait de détailler complaisamment l'inventeur lui-même. [illegible] explicable s'expliquait ; les diverses [illegible] du crime s'éclairaient naturellement d'une logique palpable.

[illegible] d'*angelus* de midi sonna, nos deux [illegible] dissertaient encore. La vieille [illegible] avait la fièvre, car, à part les [illegible] maintenant le roussi, il entrait dans les attributions de surveiller l'estomac de [illegible], fort distrait en pareille affaire.

Elle prit le parti de braver la consigne et de apporter un plateau, tout servi, sur son bureau même.

Quoi ! déjà le déjeuner ? dit M. Van-Berg.

—C'est le dîner que vous voulez dire, riposta la vieille, et, pour peu que ça tarde encore, ce sera le souper.

—Pas possible ! dit le bonhomme.

—Une jolie existence que vous menez-là ! vous n'avez ni raison !..... puis, monsieur le marquis de sa part..... *patrique*..... Comment que vous appelez ça ? Et ce sera cuit comme qui aura tout le mal !

—Allons, ne te fâche pas !..... et si M. des Aubiers voulait me faire l'honneur de partager mon frugal repas.....

Mais le comte déclina gracieusement l'invitation ; il avait hâte de voir le [illegible] de Saint-Michel.

Après cette visite, qui lui fournit les renseignements les plus précieux, le comte se fit tout aussitôt écrire à Pavocat [illegible], avec les plus minutieux détails, le résultat inespéré de ses démarches.

Cette première action était bonne à prendre. [illegible] avait beau se tenir dans l'ombre, [illegible] ne tarderait sans doute pas à apprendre son retour, son immixtion au procès de la marquise ; or, pour [illegible] comme le chevalier, de là à [illegible] tomber ce malencontreux défenseur [illegible] n'en eût-il apens quelquefois, il ne devait pas savoir bien loin.

M. Des Aubiers, toujours dans la même [illegible] d'un malheur possible, avait [illegible] à son fils, il pressait son retour ; [illegible] envoyait, à tout hasard, un testament olographe par lequel il lui léguait toute sa fortune, sauf une forte pension [illegible] affectée à celle qu'il ne désignait [illegible] sous le nom de " Marie Mignonne." [illegible] saurait bien discerner le vrai [illegible] sous cette périphrase.

Le double de ce testament devait rester [illegible] Aubiers, dans une boîte à secret connue du jeune homme. Ce dernier, à son [illegible], trouverait également des instructions sur la marche qu'il aurait à suivre pour venir rejoindre son père.

Le tout écrit en anglais, par surcroît de prudence.

Me Delorme s'était adjoint un avocat à la Cour royale, Me Huart Duparc, lequel dénonça, par la voie de l'appel, au tribunal des districts de Cosne, le jugement de Saint-Fargeau.

Le parquet de Cosne prétexta d'un changement survenu dans son organisation ministériale, pour se débarrasser de l'affaire qui fut attribuée au tribunal de la Nièvre.

Le tribunal de la Nièvre déclara, [illegible], si la véritable dame de Douhault n'était pas morte—comme le soutenait la plaignante en se présentant sous ce nom—l'extrait mortuaire, produit par l'inculpé, devait être faux ;

Que le premier point à éclaircir était l'existence de faux ;

" Que le faux n'était pas un délit, mais un crime, c'était à la justice criminelle d'en connaître ;

" Que, en conséquence, il surseoit au jugement de l'appel à lui déféré, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur le faux par la juridiction compétente."

C'était où voulaient en venir les avocats de la marquise, MM. Huart Duparc et Delorme : l'enquête achevée, les preuves réunies, ils s'inscriraient en faux devant le jury d'Argenton, et, de purement civile qu'elle avait été jusque-là, l'affaire devenait criminelle, ce à quoi il faut avouer qu'elle avait tous les droits possibles.

Le lecteur a dû se demander plus d'une fois, dans le courant de ce récit, pourquoi on ne réservait pas cette interminable question de la vie ou de la mort de madame de Douhault, d'une façon bien simple : en déterrant *le* l'expression n'a jamais été mieux placée — le corps du délit.

Cette observation est si juste que nous ne trouvons rien à y répondre. Romancier, nous nous fussions épargné cette invraisemblance : — historien d'un procès réel, esclave, avant tout, de la vérité, nous nous sommes résigné à la subir.... Tant au plus pourrions-nous objecter qu'on était moins coulant, à cette époque, sur les violations de sépultures, et que, la révolution ayant d'ailleurs tout mis en désarroi, même l'administration de la justice, celle-ci ne mettait pas le même scrupule qu'aujourd'hui, à user de toutes les ressources que lui laisse la loi pour éclairer sa conscience.

Les juridictions changeaient à chaque instant de titulaire ; le magistrat d'hier n'était plus celui de demain. L'instruction des procès, à peine effleurée, passait de main en main, d'esprit en esprit, sans y laisser d'autre trace qu'un mélange confus d'intérêts qu'on abandonnait à la grâce de Dieu.

Ajoutons que les partis ne songeaient qu'à se renverser — que tantôt régnaient les modérés, tantôt la Montagne — que, dans ce mouvement de bascule, leurs créatures tenaient tour à tour le haut du pavé, — que le premier soin du nouvel élu était de déjuger son prédécesseur, non pour être juste ou injuste (c'était un détail), mais pour faire œuvre d'adversaire et affaiblir d'autant le vaincu de la veille.

Ainsi, pour en donner un exemple frappant, à l'heure même où le comte Des Aubiers procédait chez Samuel Van Berg et chez le veillant, à l'instruction secrète que nous connaissons, l'ex-ministre de la justice Delessart — celui qui avait refusé à Lusignan l'autorisation de faire arrêter madame de Douhault — était en prison à Orléans ; son tour était venu d'être hors la loi ; le malheureux attendait là qu'on le transférât, d'abord à Paris, puis à Versailles, où on ne devait pas tarder à l'assassiner.

Une autre objection, que nous nous sommes faite, est celle-ci : Comment ! le comte Des Aubiers arrive tout exprès de Philadelphie pour sauver madame de Douhault ; il apprend le tissu d'erreurs dont Lusignan s'est souillé ; et, au lieu d'aller le souffleter face à face, lui cracher au visage, le forcer, le genou sur le ventre, à dégorger l'aveu de ses crimes, il le fuit, il se cache, il se livre, dans l'ombre, à une foule de petites recherches qui sont bien plus le fait d'un limier de police que d'un homme de cœur ! Est-ce bien possible ? Ou, alors, vous nous avez changé le comte Adrien ; vous l'avez laissé en Amérique, et vous nous avez ramené je ne sais quel pleutre qui usurpe son nom !

Oui, on se dit cela, et le sang bout dans les artères, et on voudrait se trouver un instant à la place de ce fiancé par trop débonnaire, rien que pour lui faire voir comment il aurait dû agir.

Seulement, la réflexion vient jeter une douche sur cette belle ardeur. Si madame de Douhault fût devenue madame des Aubiers, nul doute que les choses ne seraient pas passées ainsi ; et d'ailleurs, pour cela que, dès le premier jour, il avait voulu devoir son [illegible] ?

Or, nous savons que le [illegible] lusignan, le provoquer, le [illegible] qu'il avait dû [illegible] ?

Et [illegible] Lusignan, le provoquer, le [illegible] si vous le voulez....

—Pourquoi cela améliorait-il la situation de la marquise ? En recouvrait-elle son [illegible] et sa fortune ?

Au contraire, son malheur n'en devenait que plus irréparable, sa mort civile plus définitive et plus éternelle.

Et voilà pourquoi, rongeant son frein, mâchant sa vengeance, le comte Des Aubiers s'était résigné à suivre la seule voie qui pût aboutir à une réparation aussi complète qu'éclatante.

Personne plus que lui ne souffrait de cet ajournement, auquel il espérait, du reste, un terme prochain. Le compte que Lusignan aurait à rendre serait d'autant plus terrible qu'il serait reculé.

(*La suite au prochain.*)

INSTITUTIONS.

Institution d'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Madame veuve H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent suivre, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'à la plus haute classe : l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 282, rue Bayou, près Claiborne.

Lafbe—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

22aout—4m

Le Locquet-Leroy,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,

220 rue du Camp, entre les rues Poeyfarré et Gallique.

LA seconde année scolaire de cette nouvelle Institution, établie sous le nom de sa directrice, depuis si longtemps et si favorablement connue dans l'enseignement, commencera le 1ier septembre. Toutes les branches d'une éducation solide tant anglaise que française, ainsi que les arts d'agrément, y sont enseignés par des professeurs de mérite.

On enseigne également aux élèves les exercices Calisthéniques.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre : P. O. glass box 1101 New Orléans.

N. B.—Cette Institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Burr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."

25 août—6m—D.M.J.

J. FEUILLAN,

DE PARIS,

DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR,

No 64 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLEANS,

FAIT savoir au public qu'il se sert d'un nouveau procédé à vapeur pour le nettoyage et le dégraissage d'habillements pour dames, messieurs et enfants, qui surpasse de beaucoup tout ce qui a été offert au public jusqu'à ce jour. Toutes espèces d'étoffes ou de robes sont nettoyées sans les découdre ; les taches de graisse et d'huile, etc., sont enlevées sans lustrer ni altérer les couleurs. Nettoyage et teinture de gants.

8 sept—4m 3o P

Mme BONOMO, au No. 80 de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle promet la guérison de toutes les maladies provenant du sang, telles que maux de pieds et enflure des jambes, suites de brûlures occasionnées par l'huile de charbon, des rhumatismes, des maladies de la matrice ; de la dentition, etc. Chambres pour dames sur le point d'accoucher. Bon traitement et prix modérés. Consultations, tous les jeudis, de 1 à 4 heures.

1janv—1an

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

J. B. HUBBARD,

Marchand de meubles, au coin des rues Rampart et Perdido.

SPÉCIALITÉ de meubles de salon, salle à manger, et chambres à coucher.—Assortiment complet de toute espèce de meubles ordinaires.—Les plus bas prix du marché.

31sept—3aout—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee,

De la célèbre Usine de Steuber,

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO., se trouvent constamment en vente assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE,

Marchand-Commissionnaire,

No 14, rue Union.

24 oct 1872—1an

E. H. REYNES & BRO,

Varietics Alley—Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier-

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco 30 juil—1an

F. GONTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

34.....rue St-Charles,.....34

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les ouvriers tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE, sont priés de prendre note des cours que M. Gonthier a établis dans ses ateliers à cet effet, lesquels ont lieu, tous les jours, les samedis exceptés, de 8 heures à 9 heures du soir.

Démonstrations — classes — progrès rapides — prix modérés.

4 nov—1 an.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.....RUE TCHOUPITOULAS.....61

NOUVELLE-ORLEANS.

30 juin—1an

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15

Entre les Rues Conti et Dauphine.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce qui le peut satisfaire de plus délicat et de plus substantiel du vin, bière, tout ce qui peut plaire les Salons, les Marchands, etc.

Il y a des Salons particuliers en jouissance, des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

9 déc—72aout—an

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL

Angle Tonnelier et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, je suis obligé pour les commandes et les familles, que nous ne puissions satisfaire à l'avenir, de ne plus livrer à domicile. Je ne livrerai que les Hôtels, Restaurants, Cafés, Salons de Bière, Marchands de Bière, Epiceries, etc. Je livrerai en fûts de 15 gallons et au-dessus, et en bouteilles de 1 pinte et de 1 chopine.

Mes prix sont les plus modérés.

Mes bières se conservent toutes les saisons.

Mes bières ne contiennent pas de drogues.

Mes bières ne causent pas de maux de tête.

Mes bières ne causent pas de mal au ventre.

Mes bières ne causent pas de diarrhée.

Mes bières ne causent pas de dysenterie.

Mes bières ne causent pas de fièvres.

Mes bières ne causent pas de choléra.

Mes bières ne causent pas de mort.

Mes bières ne causent pas de rien du tout.

Mes bières sont les meilleures connues.

Mes bières sont les plus fortes connues.

Mes bières sont les plus pures connues.

Mes bières sont les plus saines connues.

Mes bières sont les plus nourrissantes connues.

Mes bières sont les plus rafraîchissantes connues.

Mes bières sont les plus toniques connues.

Mes bières sont les plus stimulantes connues.

Mes bières sont les plus agréables connues.

Mes bières sont les plus appétissantes connues.

Mes bières sont les plus enivrantes connues.

Mes bières sont les plus ... connues.

Mes bières sont les plus ... connues.

Mes bières sont les plus ...